

STONE INVEST

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : 180 chemin des Fouillouses – 38140 RIVES-SUR-FURE
882 637 507 R.C.S. GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 24 AVRIL 2026

- *EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS* -

-----[Début de l'extrait]-----

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Président, décide :

- d'augmenter de huit (8) mois la durée de l'exercice en cours (ouvert le 1^{er} mai 2025) qui, par exception, prendra fin le 31 décembre 2026 ; et
- de fixer au 1^{er} janvier et au 31 décembre de chaque année les dates d'ouverture et de clôture des exercices suivants.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier, comme suit, l'article 21 (« *Exercice social* ») des statuts de la Société :

ARTICLE 21 – EXERCICE SOCIAL

« *Chaque exercice social a une durée de douze mois qui débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.* »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

SECONDE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer partout où le besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légale ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

-----[Fin de l'extrait]-----

Pour copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:
Laurent Mornioli
17C3F7137E494D0...
Laurent MORNIOLI
Président